

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 03-02 du 25 janvier 2024

APPROBATION DE LA LISTE DES CANDIDATURES PRÉSÉLECTIONNÉES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR.TRICE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « MAISON DES MÉTALLOS »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R.1431-10,

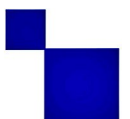
Vu la circulaire n°2008-006 du 29 août 2008 du ministère de la Culture et de la Communication,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-X-38 du 3 octobre 2019 relative à l'adhésion du conseil départemental à l'Établissement public de coopération culturelle « Maison des Métallos » et à l'approbation des statuts de l'Établissement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la liste suivante, par ordre alphabétique, des quatre candidatures présélectionnées pour le recrutement au poste de direction de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Maison des Métallos » :

- Fanny COHEN,
- Pauline SIMON,
- Carole THIBAUT,
- Alice VIVIER.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.